

MAIRIE DE VARETZ



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17 (Cf liste d'émargement)

- Monsieur Le Maire Nicolas Pennel
- Mesdames Maryse Lochu, Emilie Merel, Maria Sousa-Borges, Jany Guennoc-Barrière, Mireille Durand, Brigitte Berthy, Marie Loriol, Catherine Goulmy.
- Messieurs Pascal Barrière, Matthieu Froidefond, Aimé Pons, Eric Jaubertie, Jean-Philippe Taurisson, Paul Audard, Aurélian Coursière, Clément Tallerie.

Absente : 1

- Madame Elisabeth Goddaert absente sans procuration

Excusé avec procuration : 1

- Monsieur Jean-Pierre Charliaguet procuration donnée à Jean-Philippe Taurisson

18 présents ou représentés.

Ouverture de séance : 20H40

1 - Secrétaire de séance : Catherine Goulmy

Approbation donnée à l'unanimité.

2 - Approbation du compte rendu de la séance du 21 octobre 2016.

Approbation donnée à l'unanimité.

3 - Relevé des décisions du maire :

Pas de décision prise par Mr Le Maire depuis le dernier conseil municipal.

4 – Recensement de la population 2017 : recrutement et rémunération des agents recenseurs

Le recensement à Varetz se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. Le dernier recensement a été fait en 2012. La commune avait été divisée en 4 secteurs ou districts comptant environ 250 logements chacun. Suivant la proposition de l'INSEE, pour le recensement 2017 la commune sera divisée en 5 districts. 5 agents recenseurs sont à recruter. Il est proposé que les agents recenseurs soient rémunérés à la tâche de la façon suivante :

- par bulletin individuel : 1€
- par feuille de logement : 0,60€
- par séance de formation : 23,40€
- un forfait carburant : 50€
- suivant le pourcentage de réponse internet :

≤ 10%	0€
11 à 50%	30€
51 à 80%	50€
> 81%	80€

En fonction de la qualité du travail fourni, une prime de fin de mission sera accordée. Elle se décomposera de la façon suivante :

- rigueur, soins aux documents entre 0 et 25€,
- qualité de la tournée de reconnaissance entre 0 et 35€,
- secteur terminé entre 0 et 50€.

Le coût maximum par agent sera d'environ 1300€, le remboursement de l'état s'élevant à 4387€, la somme de 1000 à 1500€ restera à la charge de la commune.

Les agents recenseurs seront embauchés jusqu'au 21 février 2017.

Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition de donner à Mr Le Maire l'autorisation de recruter les agents recenseurs et de voter les crédits nécessaires à leur rémunération.

Approbation donnée à l'unanimité.

5 – Frais de scolarisation des enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à Varetz (Objat) :

La commune d'Objat ayant payé sans demande préalable de notre part, un reliquat de 1688€ pour les frais de scolarisation d'enfants Varetz sur la période 2013-2014, il est nécessaire qu'une délibération soit prise pour que la demande officielle soit faite et que la somme puisse être encaissée.

Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition de demander à la commune d'Objat les frais de scolarisation des enfants pour la période 2013-2014 soit 1688 €.

Approbation donnée à l'unanimité.

6 – Délégation du conseil municipal au Maire:

Sont soumises au vote du conseil municipal, les propositions de délégations à Mr Le Maire suivantes :

- de fixer les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et de manière générale des droits prévus au profit de la commune.
- de réaliser les emprunts fixés au budget dans une limite de 300 K€.
- de renouveler les adhésions aux associations.

Approbation donnée à l'unanimité.

7 – Subventions 2016 aux associations:

3 associations ont, à ce jour, déposé un dossier complet de demande de subvention : APCV, Les Point' Y Es, Les Sans Soucis.

Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition d'accorder à ces 3 associations les subventions demandées.

Approbation donnée à l'unanimité.

8 – Décision modificative N° 3 BP 2016 : ajustement de crédits de fin d'exercice:

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023	4 800.00		
Energie - Electricité			60612	3 000.00
Alimentation			60623	2 000.00
Voiries			615231	5 000.00
Autre personnel extérieur			6218	18 000.00
Rémunération du personnel titulaire			6411	6 000.00
Rémunération du personnel non titulaire			6413	3 000.00
Autres emplois d'insertion			64168	23 000.00
Intérêts réglés à l'échéance	66111	8 000.00		
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		12 800.00		60 000.00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		42 207.60		
Dépenses imprévues	020	42 207.60		
OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIVID				37 407.60
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.			2315	37 407.60
DEPENSES - INVESTISSEMENT		42 207.60		37 407.60
Remboursements sur rémunérations du personnel			6419	24 200.00
Participations - Etat - Emplois jeunes			74711	10 000.00
Participations - Autres communes			74748	13 000.00
RECETTES - FONCTIONNEMENT		0.00		47 200.00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		4 800.00		
Virement de la section de fonctionnement	021	4 800.00		
RECETTES - INVESTISSEMENT		4 800.00		0.00

Est soumise au vote du conseil municipal, l'approbation des opérations financières présentées ci-dessus.

Approbation donnée à l'unanimité.

9 – Mise à disposition de personnel communal:

Une demande de mise à disposition a été faite par un agent de Varetz en situation de mobilité qui souhaite assurer un remplacement à un poste d'Attaché sur la commune du Lardin Saint Lazare pour une période de 6 mois du 05/12/2016 au 06/06/2017. La commune de Varetz continuera à assurer la rémunération de cet agent mais Le Lardin St Lazare lui remboursera mois par mois la totalité des frais.

Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition d'autoriser Mr Le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Approbation donnée à l'unanimité.

10 – Questions diverses :

- Jean Baptiste Bayle quittera la collectivité au 01/01/2017. Une remplaçante a été recrutée via le centre de gestion jusqu'à fin mars 2017.

- Le repas des Aînés se tiendra le samedi 10/12/2016.

- PLU : une réunion « diagnostics agricoles » aura lieu le 06/12/2016 à Allasac.

Fin de la séance : 22H30.

Prochain conseil municipal : 16/12/2016.